

Le Service d'Accompagnement Scolaire et Educatif

Mise à jour octobre 2008

MISSIONS DU SASE

Ce poste a été créé en 1998. L'action de l'enseignant responsable du SASE doit permettre

- Un meilleur suivi des jeunes en rupture de scolarité et qui sont encore soumis à l'obligation scolaire,
- Une cohésion plus importante entre les différents partenaires, de manière à apporter des réponses adaptées et rapides aux jeunes, à leurs familles ainsi qu'aux établissements scolaires,
- Un soutien permanent et pluridisciplinaire aux établissements qui accueillent ces jeunes

Mission PREVENTION

Soutien à la scolarisation d'élèves en rupture de scolarité (absentéisme et/ou comportement)

Dans le cadre de son travail de prévention, le SASE, peut intervenir, à la **demande du chef d'établissement**, des **parents** ou d'un **organisme partenaire**, comme soutien sous les formes suivantes :

- Interlocuteur sur la situation (téléphone, courriel, rendez-vous à l'IA)
- Rendez-vous avec l'équipe éducative dans l'établissement
- Participation à une commission disciplinaire dans l'établissement
- Soutien à la mise en place et le suivi des **Projets Individuels Dérogatoires de Réussite Educative** en liaison avec les équipes éducatives des établissements scolaires et si besoin les partenaires avec apport d'heures supplémentaires possible selon situation.
- Soutien à la présentation d'une situation au dispositif relais
- Soutien à la présentation d'une situation à la réunion des élèves en grande difficulté
- Convocation des élèves et de leur famille à l'IA pour un « rappel à la loi » en rapport à des problèmes de comportement ou d'absentéisme.
- Mobilisation du réseau inter institutionnel (police, gendarmerie, justice)
- Mobilisation des partenaires (conseil général, ACODEGE, services prévention mairies, etc.)

Mission ACCOMPAGNEMENT

Gestion et suivi des élèves exclus par conseil de discipline des établissements publics

Gestion et suivi des élèves quittant des établissements privés pour retour dans le public

- Prise de contact avec l'élève et son environnement
 - *Il est à noter qu'il est indispensable que les chefs d'établissement indiquent les coordonnées du SASE¹ sur le courrier recommandé de notification de décision envoyé à la famille.*
- Mise en place d'un projet de formation passant par une affectation dans un nouvel établissement scolaire ou un autre organisme de formation.
- Soutien à la mise en place d'accompagnements divers selon situation.

Mission COMMUNICATION

Interlocuteur des partenaires de l'éducation nationale pour les actions concernant les jeunes en difficulté

- Gestion des réunions de concertation pour les élèves en grandes difficultés en liaison avec le Conseil général, la justice, la police, la gendarmerie et l'ACODEGE
- Membre de la commission d'admission à la classe relais
- Suivi des élèves incarcérés (Maison d'arrêt et CEF de Châtillon sur Seine)
- Représentant E.N. dans le groupe de suivi du contrat départemental de sécurité ferroviaire
- Représentant E.N. à diverses réunions de la prévention spécialisée
- Représentant E.N. à la Commission permanente du Conseil local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de Dijon
- Membre de commissions du Programme de Réussite Educative

¹ Service d'Accompagnement Scolaire et Educatif - J. BERTHET – tel 03 80 68 13 79 – fax 03 80 68 13 38 – sase21@ac-dijon.fr
Inspection académique 9, rue des normaliens fusillés et de leur camarade BP 1545 21035 DIJON cedex